

Le Soir
12/09

La Commission sur le site Josaphat ?

AVEC DELTA, le site de la gare ferroviaire semble le mieux placé pour accueillir les extensions futures de la Commission.

Séminaire De Hemptinne, ce mardi matin à Bruxelles. S'y est rassemblé l'essentiel (350 personnes) du petit monde immobilier bruxellois qui a débattu de l'avenir urbanistique de la capitale. Invité vedette, le ministre-président Charles Picqué. Il a précisé le projet de redéploiement rue de la Loi de la Commission à Bruxelles. « *Redéploiement* (voir *Le Soir* du 6 septembre), insiste-il, qui ne remet pas en cause les extensions futures de l'Union. »

Plusieurs sites sont d'ailleurs à l'étude. Charles Picqué a admis que les sites de Josaphat (Schaeerbeek-Evere) et Delta (Auderghem) avaient la cote. De deux, celui de Josaphat semble le plus adéquat (ce qui ne veut pas dire qu'il sera choisi par la Commission). Situé entre les boulevards Wahis et Léopold III, le site ferroviaire développe 25 hectares dont 16,5 en zone d'intérêt régional (ZIR). La proximité des Institutions UE et un site relativement vierge plaident en sa faveur. En outre, son PPAS est dans sa dernière ligne droite, a confirmé Cécile Jodogne (MR), échevine de l'Urbanisme de Schaeerbeek. Il privilégie la ver-

sion « tertiaire », un potentiel de près de 100.000 m². A cela s'ajoute une bonne desserte en transports : halte RER et ligne de tram.

Le terrain, propriété de la

SNCB, ne fait pas l'objet d'un schéma directeur mais son avenir est précisé dans l'arrêté ZIR. Le site a fait l'objet de deux études : l'une par la SNCB (Clerbeaux-Pineau) et l'autre par la

Région (Cerau). Les deux communes ont désigné le bureau Clerbeaux pour dessiner le PPAS qui serait finalisé cet hiver. Outre les bureaux, il prévoit 180.000 m² de logements (fonction la plus importante) dont le village durable cher à Isabelle Durant. Enfin, le PPAS prévoit 35.000 m² d'équipements collectifs. De quoi accueillir une école européenne, une école communale et une crèche. ■

FRANÇOIS ROBERT

Pas de gratte-ciel rue de la Loi

Charles Picqué et Marie-Laure Roggemans, alias M^{me} Europe, ont donné des précisions sur les projets de la Commission, au séminaire De Hemptinne. Pour rappel, l'essentiel du parc existant de bureaux (400.000 m²) de la Commission doit être redéployé dans un périmètre rue de la Loi. La densification des constructions sera doublée. Cela signifie un accroissement de 230.000 m² de bureaux, soit l'équivalent de deux Berlaymont ou cinq tours Belgacom. Va-t-on voir des gratte-ciel rue de la Loi ? Réponse de M^{me} Europe : « *Nous allons lancer rapidement un concours chargé de dessiner le futur skyline du périmètre (silhouette, perspective, angle de vue...)* » Les immeubles vont sans doute gagner en hauteur. De plus de

100 mètres (hauteur maximale de la plupart des tours bruxelloises) ? Douteux.

Il se confirme par ailleurs que la création du périmètre s'est faite en accord avec la Ville de Bruxelles : l'échevin de l'Urbanisme Christian Ceux (CDH) a confirmé avoir été informé depuis de longs mois sur le projet Région-Commission. « *Par ailleurs, l'aménagement du périmètre se fera en concertation avec la Ville* », a rassuré Charles Picqué.

Il y a déjà un projet privé prêt à se concrétiser dans le périmètre : celui d'Atenor, propriétaire du site de l'hôtel Europa. S'il prône la mixité, son extension verticale devra forcément s'intégrer dans le skyline. Autre point sensible : lors de sa présentation commune, voici huit jours, avec Charles

Picqué, Siim Kallas, vice-président de la Commission, a promis que les futurs bâtiments de la Commission seraient « *esthétiquement réussis* » et qu'ils feraient l'objet de concours.

Cette idée plaît au conseiller régional Yaron Pesztat (Ecolo), spécialiste en urbanisme. Mais elle ne ravit ni les développeurs privés ni certains échevins de l'Urbanisme. Ainsi, Nathalie Gilson (MR, Ixelles) estime que les concours ne sont pas toujours la solution adéquate. « *Il arrive qu'ils cadennassent trop les auteurs de projets. Je préfère les appels à projets, procédures plus souples.* » En tout cas, Marie-Laure Roggemans n'écarte aucune hypothèse : « *Ce qui compte, c'est créer la compétition et l'émulation des architectes.* » ■